

Inégalité de Cauchy - Schwarz

PC* Lycée Bellevue 2023/2024

$(E, \langle \cdot, \cdot \rangle)$ est un espace préhilbertien, de norme associée $\|\cdot\|$.

Proposition 1 (Inégalité de Cauchy-Schwarz)

Pour $(x, y) \in E^2$, $|\langle x, y \rangle| \leq \sqrt{\langle x, x \rangle} \sqrt{\langle y, y \rangle}$.

Ou encore : $|\langle x, y \rangle| \leq \|x\| \|y\|$

Par ailleurs l'inégalité précédente est une égalité ssi (x, y) lié.

Nous allons montrer cette proposition.

Preuve 1 Commençons par vérifier l'inégalité :

i) $y = 0_E$ alors l'inégalité est validée puisque les deux membres sont nuls ; c'est donc en fait une égalité.

ii) $y \neq 0_E$ alors la preuve classique consiste à exploiter le fait que : $\langle x + ty, x + ty \rangle$ est positif pour tout réel t . En développant le produit scalaire, il vient : $\forall t \in \mathbb{R}$,

$$\|y\|^2 t^2 + 2 \langle x, y \rangle t + \|x\|^2 \geq 0.$$

a) Comme $y \neq 0_E$, $\|y\| > 0$, on a affaire à un trinôme toujours positif donc ne pouvant posséder 2 racines réelles distinctes. Il en résulte que son discriminant $4(\langle x, y \rangle)^2 - (2\|x\|\|y\|)^2$ est négatif ; l'inégalité de Cauchy - Schwarz en découle

Le cas d'égalité :

On a déjà vu que c'était le cas pour $y = 0_E$. Supposons désormais $y \neq 0_E$:

i) S'il existe un réel λ tel que $x = \lambda y$, alors $|\langle x, y \rangle| = |\lambda| \|y\|^2 = \|x\| \|y\|$; on a donc bien égalité dans l'inégalité de Cauchy - Schwarz.

ii) Supposons qu'il y ait égalité dans cette inégalité alors en reprenant l'argument tenu en ii) pour l'obtention de l'inégalité, c'est que le discriminant utilisé est nul donc que le trinôme

$\|y\|^2 t^2 + 2 \langle x, y \rangle t + \|x\|^2$ possède une racine double r . Ainsi

$\|y\|^2 r^2 + 2 \langle x, y \rangle r + \|x\|^2 = \langle x + ry, x + ry \rangle = 0$; le caractère défini du produit scalaire donne alors $x + ry = 0_E$ soit (x, y) lié ■

Remarque 1 La démonstration de l'inégalité de Cauchy - Schwarz reste (et je l'ai toujours ressentie comme telle) artificielle (quoiqu'élémentaire). Voici une preuve plus géométrique en supposant (x, y) libre .

Considérons le plan (euclidien) engendré par les vecteurs x et y ; on peut considérer une base orthonormée (u, v) de ce plan en prenant $u = \frac{1}{\|x\|} x$. Dès lors $y = \langle y, u \rangle u + bv$, où b réel non nul puisque x, y non colinéaires donc $\|y\|^2 = \langle y, u \rangle^2 + b^2 = (\frac{1}{\|x\|} \langle x, y \rangle)^2 + b^2$; c'est l'inégalité souhaitée et stricte de surcroît, ce qui permet d'accéder automatiquement au cas d'égalité ■